

OBJET

ADMINISTRATION
GENERALE -
Convention de
partenariat entre la
ville de Saint-
Quentin et le Greta
Aisne pour
l'organisation du '
Défi Numérique '

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
09/02/2021

Date d'affichage :
19/02/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 44

Nombre de Conseillers
votant : 43

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 FÉVRIER 2021 à 15h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CARAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Absent(e)(s) :

M. Xavier BERTRAND.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Dans le cadre de l'opération « Défi numérique » du 19 au 30 avril 2021, le Greta Aisne propose d'associer la ville de Saint-Quentin à une manifestation permettant la présentation et l'animation des métiers, des technologies du numérique et des parcours de formation numérique à destination d'un public éloigné de ces métiers.

Cette manifestation commanditée par la Région Hauts-de-France met en avant les atouts du territoire, propose des animations et des contacts de proximité – professionnels auprès de publics parfois fragilisés. Elle propose des animations spécifiques et une organisation qui permet à chaque acteur numérique d'offrir son concours.

Le Greta Aisne s'appuie sur des lieux dédiés, des animateurs numériques disponibles sur chaque territoire, du matériel pouvant être mis à disposition.

Une convention partenariale entre la ville de Saint-Quentin et le Greta Aisne permet de mettre à disposition des animateurs numériques, des lieux d'activités et du matériel de la ville de Saint-Quentin afin de promouvoir ses activités numériques la première semaine et d'accompagner le public visé à la réalisation de solutions numériques aux besoins des entreprises du territoire la seconde semaine.

Le Greta Aisne prend en charge les financements des consommables durant tout l'évènement, et propose la rémunération de l'encadrement des animateurs numériques par un système de vacation la seconde semaine.

A cette occasion, une convention de partenariat est établie avec le GRETA AISNE qui organise l'évènement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le principe de réalisation de l'opération ci-dessus exposée ;

2°) d'autoriser Mme le Maire à signer la convention ci-jointe ainsi que tous documents à intervenir dans le cadre de la réalisation de cette opération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 38 voix pour et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Marie-Laurence MAITRE ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210215-52341-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19 février 2021

Publication : 19 février 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**Espace Scolaire
Condorcet**

CONVENTION DE PARTENARIAT N°2021-PART-001

17 rue Henri Hertz
02100 St-Quentin
Téléphone
03 23 08 44 20
Fax
03 23 08 44 49
Mél.
greta.aisne@ac-amiens.fr

Entre :

Le GRETA AISNE représenté par son Chef d'Etablissement Support,
Monsieur Jean Christophe STORZ, d'une part

Et

La Mairie de Saint-Quentin, représentée par sa Maire, Madame Frédérique
MACAREZ, d'autre part

SIRET 190 200 501 00038: APE :
8559A

Déclaration d'existence :
2202P000402

Objet :

Dans le cadre de l'opération « Défi Numérique », le Greta Aisne organise avec ses partenaires une manifestation permettant la présentation des métiers, des technologies et des parcours de formations numériques.

Ces temps forts sont à destination des adultes et jeunes adultes et visent en priorité les personnes éloignées de ces technologies professionnelles, notamment :

- Les salariés précaires
- Les demandeurs d'emploi
- Les personnes reconnues TH
- Les habitants des quartiers prioritaires
- Les femmes, permettant d'améliorer la mixité dans ces métiers

Dans cet état d'esprit, le GRETA AISNE s'appuie sur des lieux dédiés, des animateurs numériques disponibles, du matériel pouvant être mis à disposition au sein de la ville de Saint-Quentin.

Cette manifestation commanditée par la Région Hauts-de-France met en avant les atouts du territoire, propose des animations et des contacts de proximité – professionnels auprès de publics parfois fragilisés.

Cette manifestation aura lieu du 19/04/2021 au 30/04/2021 et se décomposera en 2 semaines :

- La première du 19/04/2021 au 23/04/2021 donnera lieu à la présentation et à l'animation d'un atelier à l'Artistik'Lab à raison de 2 demi-journées.
- La deuxième du 26/04/2021 au 30/04/2021 permettra la mise en place de 4 ateliers de 4 personnes ayant pour objectif d'apporter une réponse numérique (objet, site internet...) aux besoins des entreprises du territoire.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} :

La présente convention a pour objet la mise à disposition de lieux dédiés tels que les centres sociaux, l'espace Quentinweb, l'Artistik'Lab, etc. de la ville de Saint-Quentin ainsi que ses activités à titre gracieux.

ARTICLE 2 :

Durant la première semaine, les animateurs numériques interviendront à raison de 2 demi-journées pour présenter les ateliers à l'Artistik'Lab.

Durant la seconde semaine, les animateurs numériques seront recrutés par le GRETA AISNE. Leur intervention fera l'objet d'un contrat de vacation signé entre le Greta Grand Littoral et l'Animateur Numérique. Leur rôle consistera à préparer et encadrer 4 groupes composés chacun de 4 personnes. Ils auront pour mission de concrétiser une solution numérique en lien avec les besoins d'une entreprise du territoire.

ARTICLE 3 :

Un devis sera réalisé quant aux consommables liés à la réalisation des solutions numériques pour les 2 semaines. La ville de Saint-Quentin sera remboursée des achats réalisés à partir des factures produites ou le GRETA AISNE prendra en charge directement les achats auprès des fournisseurs.

ARTICLE 4 :

Une cérémonie de remise de prix sera organisée l'après-midi du 30/04/2021. Celle-ci sera prise en charge par le Greta Aisne, une collation sera servie et des cadeaux remis aux participants.

ARTICLE 5 :

Le Greta Grand Littoral organise la communication de cet événement. La ville de Saint-Quentin peut également participer à l'information auprès du public.

ARTICLE 6 :

L'assurance concernant les lieux et le matériel est prise en charge par le Greta Grand Littoral.

ARTICLE 7 :

Les accès aux ateliers sont gratuits et les objets créés pourront être donnés aux participants.

ARTICLE 8 :

Toute modification fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 9 :

Le report de cette manifestation peut être envisagé dans le cadre de la crise sanitaire liée COVID-19.

ARTICLE 10 :

En cas de difficulté entre la Mairie de Saint Quentin et le GRETA GRAND LITTORAL dans les obligations figurants à la convention, les parties rechercheront une solution à l'amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige sera porté devant le Tribunal Administratif.

Fait à Saint-Quentin, le

**Le Chef d'Etablissement
Support,**

Jean Christophe STORZ.



La Mairie de Saint-Quentin,

Frédérique MACAREZ.